

Annexe 9

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE DISC GOLF

Adopté par le Comité Directeur du 12 décembre 2015
Modifié par le Comité Directeur du 17 septembre 2016
Modifié par le Comité Directeur du 16 juin 2018
Modifié par le Comité Directeur le 23 janvier 2020
Modifié par le Comité Directeur le 28 avril 2020
Modifié par le Comité Directeur le 16 octobre 2021
Modifié par le Comité Directeur le 22 septembre 2022
Modifié par le Comité Directeur le 26 octobre 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS	5
ARTICLE 1.1 : DÉNOMINATIONS	5
ARTICLE 1.2 : RÈGLEMENT APPLICABLE	5
ARTICLE 1.3 : SAISON	6
ARTICLE 1.4 : CALENDRIER	6
ARTICLE 1.5 : RECOMMANDATIONS POUR LES COMPÉTITIONS NON-FÉDÉRALES	6
CHAPITRE 2 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	7
ARTICLE 2.1 : FONCTIONNEMENT	7
ARTICLE 2.2 : DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR	7
ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
ARTICLE 2.4 : RÈGLES DU JEU	8
ARTICLE 2.5 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEUSES ET JOUEURS	8
ARTICLE 2.6 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET SANCTIONS	8
ARTICLE 2.7 : SÉCURITÉ	8
ARTICLE 2.8 : CATÉGORIES	9
ARTICLE 2.9 : JEUX ANNEXES	9
ARTICLE 2.10 : DROIT À L'IMAGE	9
CHAPITRE 3 : SPÉCIFICITÉS DES COMPÉTITIONS PDGA	11
ARTICLE 3.1 : CONDITIONS GÉNÉRALES	11
ARTICLE 3.2 : INSCRIPTION AU CALENDRIER PDGA	11
ARTICLE 3.3 : RÉCOMPENSES	12
ARTICLE 3.4 : PRO JOUANT AM	12
ARTICLE 3.5 : ÉLIGIBILITÉ AU CALCUL DU RATING PDGA	12
ARTICLE 3.6 : DÉROGATION POUR LES RÈGLES SPÉCIFIQUES	12
ARTICLE 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« TIER »)	13
ARTICLE 3.8 : CONSTITUTION DES GROUPES	13
CHAPITRE 4 : SPÉCIFICITÉS DU NATIONAL TOUR	15
ARTICLE 4.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	15
ARTICLE 4.2 : PROJET DE TOURNOI	15
ARTICLE 4.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR	15
ARTICLE 4.4 : INSCRIPTIONS	16
ARTICLE 4.5 : PHASES D'INSCRIPTION	16
ARTICLE 4.6 : WILD CARDS	18
ARTICLE 4.7 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS	18
ARTICLE 4.8 : FORMAT D'UNE ÉTAPE	19
ARTICLE 4.9 : DÉROULEMENT DU GOLF START	20
ARTICLE 4.10 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE	20
ARTICLE 4.11 : MORT SUBITE	21
ARTICLE 4.12 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	21
ARTICLE 4.13 : RÉCOMPENSES	21
ARTICLE 4.14 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL	21
CHAPITRE 5 : SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	23
ARTICLE 5.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	23
ARTICLE 5.2 : PROJET DE TOURNOI	23
ARTICLE 5.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR	23
ARTICLE 5.4 : INSCRIPTIONS	23
ARTICLE 5.5 : REPARTITION DES PLACES	24
ARTICLE 5.6 : CALENDRIER	25
ARTICLE 5.7 : WILD CARDS	26

ARTICLE 5.8 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS	26
ARTICLE 5.9 : FORMAT	26
ARTICLE 5.10 : MORT SUBITE	27
ARTICLE 5.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	27
ARTICLE 5.12 : RÉCOMPENSES	27
CHAPITRE 6 : SPÉCIFICITÉS DU CHALLENGE AMATEUR	28
ARTICLE 6.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	28
ARTICLE 6.2 : PROJET DE TOURNOI	28
ARTICLE 6.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR	28
ARTICLE 6.4 : INSCRIPTIONS	28
ARTICLE 6.5 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS	28
ARTICLE 6.6 : WILD CARDS	28
ARTICLE 6.7 : FORMAT	29
ARTICLE 6.8 : MORT SUBITE	29
ARTICLE 6.9 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	29
ARTICLE 6.10 : RÉCOMPENSES	29
CHAPITRE 7 : SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES	30
ARTICLE 7.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	30
ARTICLE 7.2 : INSCRIPTION / QUALIFICATIONS N1 ET N2	30
ARTICLE 7.3 : ROSTER	31
ARTICLE 7.4 : COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE	31
ARTICLE 7.5 : FORMAT DE LA COMPÉTITION	32
ARTICLE 7.6 : COMBINAISON	33
ARTICLE 7.7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	34
ARTICLE 7.8 : DEROULEMENT D'UN MATCH	34
ARTICLE 7.9 : CLASSEMENT D'UNE PHASE	35
ARTICLE 7.10 : MORT SUBITE	36
ARTICLE 7.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	36
ARTICLE 7.12 : RÉCOMPENSES	36
CHAPITRE 8 : SPÉCIFICITÉS DU CHALLENGE FEMININ « ELLES »	37
ARTICLE 8.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	37
ARTICLE 8.2 : PROJET DE TOURNOI	37
ARTICLE 8.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR	37
ARTICLE 8.4 : INSCRIPTIONS	37
ARTICLE 8.5 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS	38
ARTICLE 8.6 : WILD CARDS	38
ARTICLE 8.7 : FORMAT	38
ARTICLE 8.8 : MORT SUBITE	38
ARTICLE 8.9 : PUBLICATION DES RÉSULTATS	39
ARTICLE 8.10 : RÉCOMPENSES	39

INTRODUCTION

Les compétitions fédérales de Disc Golf de la FFFD sont basées sur les fondements du règlement intérieur de la FFFD et sur les recommandations d'organisation et des règles du jeu éditées par la Professional Disc Golf Association (PDGA), dès lors qu'elles sont applicables en France dans le respect de la législation en vigueur.

La FFFD coordonne les événements labellisés PDGA sur le territoire français.

La FFFD est garante de l'organisation du National Tour et des Championnats de France de Disc Golf (individuels, par équipes). Ces événements doivent satisfaire aux conditions du présent document. Ces événements sont déclarés à la PDGA selon les différentes classes de compétition, appelées « Tier » (B Tier, XB Tier, C Tier...).

Le présent document sera transmis systématiquement à chaque club lors de leur inscription en début de saison et lorsque des modifications seront apportées pour la saison sportive suivante.

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1.1 : DÉNOMINATIONS

Est considéré comme « compétition », toute manifestation sportive durant laquelle des concurrents ou équipes comparent ou confrontent leurs performances en vue d'établir un classement.

- Toute compétition organisée **sous l'égide de la Fédération Française de Flying Disc**, par l'un de ses organes déconcentrés (Ligues Flying Disc, Comités Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Fédérale ». Elle fait partie du calendrier fédéral.
- Toute compétition organisée par la FFFD, via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Nationale » (National Tour, FDGC, FTDGC, ...). Elle fait partie du calendrier national.
- Toute compétition organisée par une LFD (Ligue Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Régionale » (Tour Régional, Championnat Régional, ...). Elle fait partie du calendrier régional.
- Toute compétition organisée par un CFD (Comité Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Départementale » (Tour Départemental, Championnat Départemental, ...). Elle fait partie du calendrier départemental.
- Toute compétition organisée par le club seul, sans co-organisation avec un autre organe de la FFFD, est dite « Compétition de Club ». **Elle NE FAIT PAS partie du calendrier fédéral.**

La directrice ou le directeur de tournoi (DT) d'une compétition fédérale représente la Fédération et/ou ses organes déconcentrés. Il/elle a la responsabilité de l'organisation de l'événement, en lien avec l'organe co-organisateur de la fédération.

Seules les compétitions fédérales peuvent utiliser les logos de la FFFD, des LFD et CFD.

ARTICLE 1.2 : RÈGLEMENT APPLICABLE

Le présent règlement s'applique sur toutes les compétitions fédérales. Toutefois, des compétitions de « club » non-fédérales peuvent être organisées. Les règlements applicables sont résumés dans le tableau suivant :

Type	Compétitions			
	Fédérales			Non-Fédérales
	Nationales PDGA	Régionales (LFD et/ou Départementales (CFD))		Non-PDGA
PDGA		Non-PDGA		
Conditions	Faire partie du calendrier Fédéral (Calendrier National, de LFD ou de CFD)			
Règlement applicable	Chapitre 2 à 3 + Chapitre Spécifique	Chapitre 2 à 3	Chapitre 2	Article 1.5

La FFFD ayant la charge de l'organisation des événements PDGA en France, seules les

compétitions fédérales pourront être labellisées PDGA.

ARTICLE 1.3 : SAISON

La saison fédérale débute le 1^{er} septembre pour s'achever le 31 août.
Le calendrier national sera publié au plus tard 2 mois précédant le début de la saison.

ARTICLE 1.4 : CALENDRIER

Chaque année, la FFFD fait un appel à candidatures auprès de ses clubs affiliés et organes déconcentrés pour l'organisation d'un événement national Disc Golf. Sur la base de ces candidatures, la FFFD définit le calendrier de la saison à venir et le publie sur son site <https://www.ffdf.fr/calendrier-discgolf/>.

La FFFD se réserve le droit de limiter le nombre de tournois en fonction de critères précis (qualité d'organisation, projet et qualité du parcours, répartition géographique, répartition calendaire, etc.). Pour les tournois Nationaux, l'appel à candidatures est détaillé dans les chapitres correspondant aux spécificités de chaque événement.

Dans la mesure du possible, les clubs organisateurs d'événements régionaux ou départementaux, éviteront d'organiser leurs événements en même temps que les tournois nationaux.

Dans la mesure du possible, les clubs organisateurs d'événements nationaux éviteront d'organiser leurs événements en même temps que les tournois internationaux.

Si un club souhaite organiser une compétition du calendrier international, **il doit obligatoirement en faire la demande auprès de la Commission Disc Golf** qui valide le projet et accompagne le club organisateur dans sa demande d'organisation auprès des instances internationales.

ARTICLE 1.5 : RECOMMANDATIONS POUR LES COMPETITIONS NON-FEDERALES

Les associations affiliées, organisatrices de « compétitions Disc Golf » non-fédérales, sont tenues de respecter les règles strictes pour lesquelles elles sont responsables au regard de la loi, en matière d'autorisations d'organisation, de sécurité, et de validité de participation des compétitrices et compétiteurs.

Si une ou plusieurs personnes, non-licenciées à la FFFD, souhaitent participer à la compétition que l'association organise, elle est tenue pour responsable de la validité de cette participation tant sur le plan médical (certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive **EN COMPETITION**) que sur sa couverture d'assurance et celle de la participante ou du participant vis-à-vis de cette pratique sportive **EN COMPETITION**.

Sont à la disposition de ces associations, pour leurs participants, des titres de participation adaptés et, pour leur organisation, un contrat spécifique par l'intermédiaire de l'assurance

fédérale (se reporter au Règlement Intérieur FFFD et aux documents de cadrage concernant les assurances, envoyés en début de saison par mail et disponibles sur extranet).

D'autre part, les organisateurs sont invités à suivre le présent document comme des recommandations d'organisation.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

ARTICLE 2.1 : FONCTIONNEMENT

La FFFD s'appuie sur les clubs affiliés, les LFD et CFD, pour organiser les différents championnats nationaux et compétitions fédérales.

La FFFD a en charge, pour toutes les compétitions nationales, et à défaut de LFD ou de CFD pour les compétitions régionales :

- les mailings d'appels à projet, d'information ;
- l'établissement du calendrier et de sa diffusion ;
- la gestion des résultats et des classements intermédiaires et finaux ;
- le support aux directeurs de tournois (DT).

ARTICLE 2.2 : DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR

Pour tous types de tournois (y compris les Ligues PDGA), à minima, il est demandé au club organisateur d'une compétition fédérale de Disc Golf de veiller aux éléments suivants :

- Faire une demande d'organisation d'événement PDGA sur le site de la FFFD ;
- Obtenir l'autorisation d'organisation des autorités locales y compris préfectorales si nécessaire ;
- Le site est doté d'un coin 1er secours (abri, eau potable, trousse de secours, etc.) accessible aux participants pendant la manche (WC et accès à l'eau courante fortement recommandé) ;
- Les numéros d'urgences doivent être disponibles pour les joueuses et joueurs ;
- Les moyens d'appel à un poste de secours doivent être vérifiés et affichés au plus tard le jour du début de la manche ;
- D'associer sa LFD et/ou son CFD ainsi que la FFFD avant, pendant et après l'événement.

Pour les étapes du National Tour et les Championnats de France, se reporter aux sections correspondantes.

ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les clubs affiliés à la FFFD peuvent organiser des compétitions fédérales (PDGA ou non).

Les compétitions fédérales de Disc Golf sont ouvertes à tout titulaire d'une licence ou titre temporaire en cours de validité :

- Licence Disc Golf PDGA Pro, Am, Junior.
- Licence Ultimate avec complément Disc Golf PDGA Pro, Am ou Junior.
- Licence Junior, Étudiant(e) (sauf « Compétitions Nationales »).
- Titre temporaire (sauf Championnats de France : FDGC ou FTDGC).

Afin d'assurer les meilleures conditions aux joueuses et joueurs (fluidité sur le parcours, etc.), la commission disc golf, sur ou sans demande du DT peut déterminer un niveau de jeu minimal (rating supérieur à 600, par exemple) pour participer au tournoi.

ARTICLE 2.4 : RÈGLES DU JEU

La FFFD reconnaît les règles du jeu officielles éditées par la PDGA en anglais comme règles applicables pour le Disc Golf en France. La traduction française n'est qu'un outil de compréhension.

<https://www.pdga.com/rules/official-rules-disc-golf>

ARTICLE 2.5 : INFORMATIONS A DIFFUSER AUX JOUEUSES ET JOUEURS

Il est demandé au club organisateur d'un événement fédéral de Disc Golf de veiller à donner **obligatoirement** les informations nécessaires aux joueuses et joueurs avant le début de l'événement :

- Le programme : dates et plages horaires des manches et des repas ;
- Un plan d'accès et/ou l'adresse du lieu de compétition ;
- Les coordonnées du DT et des personnes participant à l'organisation ;
- Le plan du parcours mentionnant les distances (la distance totale du parcours et les distances trou par trou), les pars et les éventuelles spécificités de chaque trou.
- Présence ou non de toilettes et point d'eau.

D'autre part l'organisation peut, si elle le souhaite, fournir :

- une liste d'hébergements (si tournoi sur deux jours) disponibles à proximité et leurs tarifs ;
- une liste des possibilités de restauration à proximité et leurs tarifs ;

ARTICLE 2.6 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET SANCTIONS

La ou le DT s'engage à faire respecter les règlements en vigueur.

Les organisateurs des compétitions non-PDGA sont invités à utiliser le chapitre 3 du présent règlement comme guide d'organisation de leurs compétitions.

La ou le DT se doit de déclarer toute attitude antisportive, violente, ou ne respectant pas les règles de la lutte contre le dopage sur le site de l'événement (parcours, QG, ...) ou transgressant volontairement les règles en vigueur et l'esprit du jeu « fair-play » de la discipline.

La ou le DT peut exclure de l'événement tout joueur présentant un tel comportement.

ARTICLE 2.7 : SÉCURITÉ

La ou le DT est tenu(e) de s'assurer, avant le début de chaque manche, du bon état du parcours et particulièrement des aires de départ. En cas de tees de départ endommagés ou glissants, la ou le DT peut légèrement modifier ces derniers avant une manche afin de prévenir tout risque de blessure lors de la course d'élan nécessaire au premier lancer.

En cas d'apparitions de zones injouables ou casuelles (chute d'arbre, flaque d'eau importante, nid de guêpes, ...) la ou le DT est en droit de déclarer ces zones comme injouables ou zones casuelles (règle 806.03 et 806.04) et se doit d'en informer l'ensemble des joueurs avant le début

de la manche.

Le club organisateur doit s'assurer de la mise en place d'un balisage pour informer / orienter les usagers éventuels du parc où se déroule la compétition.

ARTICLE 2.8 : CATÉGORIES

Les catégories applicables sur les compétitions fédérales sont celles préconisées par la PDGA et ouvertes selon le tableau ci-après.

Au cours de la saison, les joueuses et joueurs peuvent changer de catégorie d'une compétition à l'autre, dès lors qu'elles ou ils respectent les conditions requises pour chaque catégorie.

Dans le cadre d'un tour (classement résultant de plusieurs compétitions), l'organisateur peut appliquer des conditions limitant ou interdisant le changement de catégorie (comme le National Tour par exemple).

ARTICLE 2.9 : JEUX ANNEXES

Les jeux annexes proposés sur les événements, tels que CTP, Ace, Putting Contest, Drive Contest (liste non-exhaustive), ne font pas partie de la compétition fédérale. Ces jeux annexes ne sont aucunement obligatoires.

Dans le cas où ils seraient organisés, il est recommandé de proposer des récompenses sous forme de lots et non sous forme monétaire.

ARTICLE 2.10 : DROIT À L'IMAGE

Conformément à la loi, la FFFD et ses organes déconcentrés se réserve le droit **d'utiliser l'image des participants majeurs sans que leur accord ne soit nécessaire** en respectant les règles suivantes :

- L'événement est une manifestation publique.
- La dignité du participant est respectée.
- L'utilisation de l'image est faite dans un but non-commercial.

Pour les participants mineurs, la FFFD et ses organes déconcentrés se référeront aux autorisations données lors de la prise de licence complété d'un accord écrit pour la diffusion de l'image.

Tableau des catégories

Catégories	Code PDGA	Rating Minimal conseillé par PDGA	Eligibilité	NT	FDGC	Chall AM	FTDGC	Autres Compétitions
Pro								
Mixte Open	MPO	970+	Tout âge	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Mixte Pro Master 40+	MP40	920+	+ 40 ans	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 50+	MP50	910+	+ 50 ans	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 55+	MP55	905+	+55 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 60+	MP60	900+	+ 60 ans	Non	Oui	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 65+	MP65	885+	+ 65 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 70+	MP70	860+	+ 70 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 75+	MP75	840+	+ 75 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Pro Master 80+	MP80	840+	+ 80 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Open	FPO	875+	Tout âge	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 40+	FP40	820+	+ 40 ans	Non	Oui	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 50+	FP50	805+	+ 50 ans	Non	Oui	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 55+	FP55	795+	+55 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 60+	FP60	790+	+ 60 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 65+	FP65	785+	+ 65 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Pro Master 70+	FP70	740+	+ 70 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Amateur								
Catégories	Code PDGA	Rating Obligatoire	Eligibilité	NT	FDGC	Chall AM	FTDGC	Autres Compétitions
Mixte Advanced	MA1	Tous autorisés	Tout âge	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Intermédiate	MA2	<935	Tout âge	Non	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Recréative	MA3	<900	Tout âge	Non	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Novice	MA4	<850	Tout âge	Non	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Amateur Master 40+	MA40	Tous	+ 40 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Amateur Master 50+	MA50	Tous	+ 50 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Amateur Master 55+	MA55	Tous	+ 55 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Amateur Master 60+	MA60	Tous	+ 60 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Amateur Master 65+	MA65	Tous	+ 65 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Amateur Master 70+	MA70	Tous	+ 70 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Advanced	FA1	Tous autorisés	Tout âge	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Femme Intermédiate	FA2	<825	Tout âge	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Recréative	FA3	<775	Tout âge	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Novice	FA4	<725	Tout âge	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Amateur Master 40+	FA40	Tous	+ 40 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Femme Amateur Master 50+	FA50	Tous	+ 50 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Femme Amateur Master 55+	FA55	Tous	+ 55 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Amateur Master 60+	FA60	Tous	+ 60 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Amateur Master 65+	FA65	Tous	+ 65 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Femme Amateur Master 70+	FA70	Tous	+ 70 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Junior								
Mixte Junior < 18	MJ18	Tous	< ou = 18 ans	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Mixte Junior < 15	MJ15	Tous	< ou = 15 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mixte Junior < 12	MJ12	Tous	< ou = 12 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Junior < 10	MJ10	Tous	< ou = 10 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Junior < 08	MJ08	Tous	< ou = 08 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Mixte Junior < 06	MJ06	Tous	< ou = 06 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Filles Junior < 18	FJ18	Tous	< ou = 18 ans	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Filles Junior < 15	FJ15	Tous	< ou = 15 ans	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Filles Junior < 12	FJ12	Tous	< ou = 12 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Filles Junior < 10	FJ10	Tous	< ou = 10 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Filles Junior < 08	FJ08	Tous	< ou = 08 ans	Non	Non	Non	Non	Oui
Filles Junior < 06	FJ06	Tous	< ou = 06 ans	Non	Non	Non	Non	Oui

Chapitre 3 : SPÉCIFICITÉS DES COMPÉTITIONS PDGA

ARTICLE 3.1 : CONDITIONS GENERALES

Le déroulement d'une compétition PDGA, le code de conduite du joueur et les règles régissant les diverses catégories, sont définis dans le Manuel Compétition PDGA et le guide International :
<https://www.pdga.com/rules/competition-manual-disc-golf-events>
<https://www.pdga.com/international/international-program-guide>

La FFFD a toute latitude pour adapter le règlement, élevant le niveau d'exigence de l'organisation de compétitions PDGA. Les organisateurs sont invités à respecter le présent règlement même si des différences peuvent apparaître avec les documents présentés ci-dessus.

Si le présent règlement ne répond pas à une interrogation, les organisateurs sont invités à se référer aux documents PDGA.

Si la PDGA modifie son règlement en cours de saison, **et uniquement sur les cas de modifications**, les organisateurs devront prendre en compte ces modifications.

En revanche, les articles des chapitres 4 à 7 resteront applicables tant que les modifications PDGA n'auront pas été apportées au présent règlement.

ARTICLE 3.2 : INSCRIPTION AU CALENDRIER PDGA

Pour qu'une compétition soit labellisée PDGA, **l'organisateur a l'obligation d'obtenir un avis favorable de la FFFD** (conformément à la demande de la PDGA). Il répond également aux conditions suivantes :

- Le club organisateur est affilié à la FFFD.
- La compétition est inscrite au calendrier fédéral (Calendrier National, LFD ou CFD)
- La ou le DT est membre PDGA et a obtenu sa certification d'officiel auprès de la PDGA.

C'est uniquement après avoir reçu cet avis favorable, que la ou le DT peut déclarer son événement auprès de la PDGA. **Tout manquement peut amener à une invalidation de future labellisation.**

Pour collecter ces demandes, la FFFD a mis en place un formulaire en ligne disponible sur le site de la Fédération :

<https://www.ffdf.fr/formulaire-de-demande-dorganisation-devenements-pdga-france/>

La FFFD subventionne à hauteur de 100% les droits d'inscription au calendrier PDGA pour les compétitions nationales de Disc Golf. Pour les autres événements, ces droits seront à la charge des LFD, CFD et/ou des clubs organisateurs.

ARTICLE 3.3 : RÉCOMPENSES

Dans les divisions Pro, les récompenses se font en monétaire et trophée.

Dans les divisions Am et Junior, seuls des lots et/ou trophées peuvent être remportés par les joueurs.

Un joueur Am peut s'inscrire en Pro mais il devra refuser le prix en monétaire s'il souhaite conserver son statut d'Amateur. Les organisateurs peuvent proposer des prix en lots pour les Am jouant Pro.

Toute joueuse ou tout joueur Am acceptant un prix monétaire lors d'une compétition (à l'exception des jeux annexes, voir ARTICLE 2.9 : JEUX ANNEXES) perdra son statut Amateur. Elle ou Il ne pourra plus jouer dans les catégories Amateurs (sauf dans le cadre des règles « Pros jouant Am »).

La saison suivante, sa licence sera obligatoirement PRO et les conditions pour redevenir Am seront soumises aux règles PDGA.

ARTICLE 3.4 : PRO JOUANT AM

Il est possible pour une joueuse / un joueur au statut Pro de jouer dans une catégorie Amateur en respectant les critères du tableau « Pros jouant AM » ci-contre au moment de l'événement :

Code PDGA	MA1	MA2	MA3	MA4	MA40	MA50	MA55	MA60	MA65	MA70
Rating maximum autorisé pour un Pro jouant Am	969	934	899	849	934	899	899	849	849	799
Âges éligibles	Tout âge	Tout âge	Tout âge	Tout âge	+ 40 ans	+ 50 ans	+ 55 ans	+ 60 ans	+ 65 ans	+ 70 ans

Code PDGA	FA1	FA2	FA3	FA4	FA40	FA50	FA55	FA60	FA65	FA70
Rating maximum autorisé pour un Pro jouant Am	874	824	774	724	824	774	774	724	724	699
Âges éligibles	Tout âge	Tout âge	Tout âge	Tout âge	+ 40 ans	+ 50 ans	+ 55 ans	+ 60 ans	+ 65 ans	+ 70 ans

ARTICLE 3.5 : ÉLIGIBILITÉ AU CALCUL DU RATING PDGA

Pour que chaque manche d'une compétition soit générateur de rating pour les participants et soit calculable par la PDGA, elle doit comporter au minimum 13 trous.

Un tournoi C Tier doit comporter un minimum de 18 trous joués (1 x 18 trous ; 2 x 9 trous enchaînés ; 2 x 13 trous, ...).

Il est fortement recommandé de ne proposer que des manches de 18 trous.

De plus, pour avoir une manche avec un rating, il est conseillé d'avoir au minimum 5 joueurs propagateurs de plus de 699 de rating.

Pour plus d'informations : <https://www.pdga.com/ratings/guide>

ARTICLE 3.6 : DÉROGATION POUR LES RÈGLES SPÉCIFIQUES

Toute île ou règle spéciale affectant la règle du OB **devra impérativement être préalablement déclarée** à la Commission Disc Golf de la FFFD et au coordinateur PDGA France : DiscGolf@ff-flyingdisc.fr

En effet, toute île ou règle spéciale affectant la règle du OB (804.04 D), telle que la règle du « Bunker Rule » ou une Drop Zone Obligatoire par exemple, doit être déclarée à la PDGA au moins 15 jours avant le début de l'événement.

La Drop Zone d'un Mandatory ne peut pas être éloignée de plus 10 mètres à l'arrière de l'obstacle. Ainsi, toute Drop Zone plus éloignée de 10 mètres ou règle de re-tee ou rethrow doit obtenir une dérogation de la part de la PDGA Europe.

Si la PDGA ne valide pas l'élément déclaré, ce dernier doit être supprimé ou (à défaut) modifié pour être de nouveau déclaré à la PDGA jusqu'à ce que ce dernier donne son accord.

ARTICLE 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »)

Les exigences des différentes classes de tournoi selon la PDGA sont résumées dans le tableau ci-après.

Le Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) est le droit collectable par les institutions organisatrices (la PDGA, la Fédération, LFD, CFD) ainsi que les frais d'entrée divers (entrée du parc, green fee, autorités locales).

ARTICLE 3.8 : CONSTITUTION DES GROUPES

Les groupes doivent être constitués par catégorie (tel que demandé par le manuel compétition).

Dans le cadre des événements B Tier et C Tier, la première manche peut être organisée en mixant les catégories et la deuxième peut être organisée selon un classement « overall ». À partir de la troisième manche, les groupes sont toujours fait par catégories. Si l'événement est constitué de deux manches, la seconde manche est obligatoirement par catégorie.

Nous recommandons de ne pas isoler un joueur des autres membres de sa catégorie.

EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (x Tier e)

	National Tour	FDGC	Challenge Amateur	FTDGC	Autres Compétitions		
Tier PDGA	B Tier / C Tier	XB Tier	C Tier	XB Tier	B Tier	C Tier	Non PDGA
Droit d'enregistrement PDGA	Selon le Tier.	75 dollars (67 euros)	50 dollars (44 euros)	75 dollars (67 euros)	75 dollars (67 euros)	50 dollars (44 euros)	Aucun
Paiement des droits d'enregistrement PDGA	A la charge de la FFFD	A la charge de la FFFD	A la charge de la FFFD	A la charge de la FFFD	A la charge du club organisateur ou LFD/CFD.		
Dat e limite d'enregistrement PDGA	60 jours avant l'événement	60 jours avant l'événement	30 jours avant l'événement	60 jours avant l'événement	30 jours avant l'événement	7 jours avant l'événement	
Droit d'Inscription Brut (DIB) = DIN + DIE (Gross Entry Fee)	<i>Obligatoire</i> Pro: 40 euros Am: 25 euros Juniors: 15 euros	<i>Obligatoire</i> Adultes: 40 euros Juniors: 15 euros	<i>Obligatoire</i> Adultes: 15 euros Juniors: 10 euros	Pas de DB	<i>Recommandé</i> Pro: 35-60 euros Am: 20-35 euros Juniors: 12-25 euros	<i>Recommandé</i> Pro: 0-45 euros Am: 0-25 euros Juniors: 0-18 euros	A la discrétion du DT
Droit d'Inscription Net (DIN) (Net Entry Fee)	<i>Obligatoire</i> Pro: 35 euros Am: 20 euros Juniors: 10 euros	<i>Obligatoire</i> Adultes: 35 euros Juniors: 10 euros	<i>Obligatoire</i> Adultes: 10 euros Juniors: 5 euros	Pas de DIN	A la discrétion du DT, des LFD et CFD.		
Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) (Pass-Through Fee)	5 euros Identique pour tous les participants	5 euros Identique pour tous les participants	5 euros Identique pour tous les participants	Pas de DE			
Participation FFFD	Fee PDGA Trophées de fin de saison	Fee PDGA Trophées et médailles	Fee PDGA	Fee PDGA Trophée et médailles	Pas de participation FFFD Voir avec les LFD et CFD.		
Exigence pour le DT (et assistant DT)	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel (1 par parcours)	Membre PDGA avec certification d'officiel (1 par événement)	Aucune
Durée de l'événement	2 jours minimum	2 jours minimum	2 jours minimum	2 jours minimum	1 à 3 jours (2 jours minimum conseillé)	1 à 2 jours	
Format de l'événement	<i>Obligatoire</i> 3 manches de 18 trous 3ème manche en golf start	<i>Obligatoire</i> 3 manches min de 18 trous Finale 9 trous (optionnelle)	<i>Obligatoire</i> 3 manches min de 18 trous	Voir règlement	A la discrétion du DT.		
Nombre de trous joués	54	54 min + 9	54 min	54 min	36 minimum	18 minimum (86 conseillé)	
Montant total minimum des gains Pro	Selon les inscriptions Pro (voir "Pro: récompenses")	700 €	Pas de gains Pro	Pas de gains Pro	700 €	0 €	
Trophées	1 par catégorie	1 par catégorie Médailles 1er, 2e, 3e.	1 par catégorie	1 trophée perpétuel	Cheque vainqueur de catégorie minimum.	Non obligatoire	
PRO	Package (Valeur Prix de Vente) 100% des joueurs	Pas de package	50+ % du DIN	-	A la discrétion du DT		
	% de joueur récompensés	40% - arrondi au demi-joueur le plus proche <i>par exemple :</i> Si 40% = 4,2 joueurs = 4 joueurs récompensés Si 40% = 4,5 joueurs = 5 joueurs récompensés	40% - arrondi au demi-joueur le plus proche <i>par exemple :</i> Si 40% = 4,2 joueurs = 4 joueurs récompensés Si 40% = 4,5 joueurs = 5 joueurs récompensés	-	20%+ minimum 40% recommandé		
	Montant total des récompenses	100+ % du DIN soit 35€ min/joueur de la catégorie sous forme monétaire.	50+ % du DIN soit 17,5€ min/joueur de la catégorie sous forme monétaire ou lots (selon le choix du joueur)	-	50+ % du DIN sous forme monétaire.	0+ % du DIN sous forme monétaire.	A la discrétion du DT
	Répartition des récompenses	Appliquer les recommandations PDGA.	Appliquer les recommandations PDGA.	-	A la discrétion du DT. (recommandations PDGA conseillé)		
AM	Package (Valeur prix de vente) 100% des joueurs	20€ min/joueur	-	15€ min/joueur	-	50+ % du DIN sous forme de package + trophées + récompenses (récompenses non obligatoire).	0+ % du DIN sous forme de package + trophées + récompenses (récompenses non obligatoire).
	% de joueur récompensés					20%+ minimum recommandé (dans le cas de récompenses)	
	Montant total des récompenses	Récompense non obligatoire.	-	Récompense non obligatoire.	-	A la discrétion du DT (dans le respect des règles ci-dessus)	
Délai de mise à jour des scores sur PDGA	Après chaque manche	Après chaque manche	Après chaque manche	-	24 h		
Délai de remise du rapport PDGA			1 semaine			2 semaines	Néant
Paniers	Selon le Tier.	Approuvé PDGA Standard minimum.	Approuvé PDGA Basic minimum ou panier non approuvé.	Approuvé PDGA Basic minimum ou panier non approuvé.	Approuvé PDGA Standard minimum.	Approuvé PDGA Basic minimum ou panier non approuvé.	

CHAPITRE 4 : SPÉCIFICITÉS DU NATIONAL TOUR

ARTICLE 4.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le National Tour est une compétition annuelle se déroulant en France et composé de trois à cinq étapes classées événement B Tier ou C Tier selon les cas. Chaque étape pourra accueillir jusqu'à 90 joueuses et joueurs. Le nombre de joueurs par étape reste à la discrétion de la commission Disc Golf. En dessous de 3 étapes, le National Tour n'existe plus. Les catégories éligibles sont définies dans l'ARTICLE 2.8 : CATÉGORIES.

ARTICLE 4.2 : PROJET DE TOURNOI

L'attribution de l'organisation d'une étape du National Tour fera l'objet d'un appel à projet. Les clubs candidats à l'organisation d'une étape devront présenter leur projet lors de l'appel à projet, entre 6 et 4 mois avant le début de la saison.

Les clubs se portant candidat à l'organisation d'une étape du National Tour sont tenus de renseigner le **Formulaire de demande d'organisation de tournoi national FFD** disponible au moment de l'appel à projet.

La Commission Disc Golf choisira alors les tournois retenus en fonction de critères précis. Elle pourra, si elle le juge nécessaire, demander au DT d'apporter des retouches à son projet.

A l'issue de cette période, la Commission Disc Golf choisira quels projets seront retenus pour la saison. Elle informera par ailleurs les clubs concernés des raisons pour lesquelles leur projet n'a pas été choisi.

La commission Disc Golf se réserve le droit de modifier les dates d'appel à projet si elle le juge nécessaire.

ARTICLE 4.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR

En plus des minimas présentés précédemment dans l'ARTICLE 2.2 : DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR, il est demandé au club organisateur d'une étape du National Tour de veiller aux éléments suivants :

- À la discrétion de la commission Disc Golf, Elaborer un budget prévisionnel à l'aide du « PDGA tournament Manager » qui servira à chaque étape d'organisation pour suivre le budget et à le clôturer ;
- Proposer obligatoirement, sur le parcours, un accès à des toilettes et à de l'eau potable.
- S'assurer qu'un balisage informant les éventuels usagers du parc soit déployé aux abords du parcours ;
- Le parcours doit être correctement balisé (OB, mandatory, drop zone, next-tee ...) ;
- Les tees de départs doivent être adaptés pour permettre aux joueuses et joueurs d'effectuer leurs premiers lancers en toute sécurité et dans les mêmes conditions ;
- L'utilisation de paniers adaptés au Tier de la compétition ;
- À la discrétion de la commission Disc Golf, le rapport PDGA (ou sa copie d'écran) dûment

rempli par la/ le DT doit être transmis à la FFFD dans un délai raisonnable (inférieur à 7 jours) ;

ARTICLE 4.4 : INSCRIPTIONS

Une pré-inscription s'effectue lors du remplissage d'un formulaire en ligne. L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription bruts (DIB) au club organisateur.

Lors de l'inscription, en dehors des titres temporaires, les joueuses et joueurs doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

La période d'inscription se déroule en 4 phases (phase 1, phase 2, phase 3, phase 4). Elles débuteront au moins huit semaines avant la compétition. Ce délai peut être écourté à la discrétion de la commission Disc Golf si elle le juge nécessaire.

Le montant du Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) est de 5€ maximum. Il doit être le même pour tous les participants, quelle que soit la catégorie de jeu. Le DIE n'est pas pris en compte dans la constitution des packages ou des récompenses.

ARTICLE 4.5 : PHASES D'INSCRIPTION

L'ensemble des phases est réservé aux joueuses et joueurs titulaires d'une licence FFFD en cours de validité telle que définie dans l'ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION et selon le tableau ci-après. L'inscription d'une compétitrice ou d'un compétiteur lors d'une phase est conditionnée à un rating minimum par catégorie et un niveau de licence précisés ci-après.

Phase 1 (1 semaine) : La première semaine après l'ouverture des inscriptions.

Les joueuses et joueurs doivent confirmer leur inscription par le paiement des droits d'inscription. Si au terme de la phase 1, une joueuse ou un joueur n'a pas effectué son paiement, il est automatiquement basculé en phase 2, ou en bas de la liste d'attente si celle-ci est ouverte.

Phase 2 (1semaine) : La deuxième semaine après l'ouverture des inscriptions.

Si au terme de la phase 2, une joueuse ou un joueur n'a pas effectué son paiement, il est automatiquement basculé en phase 3, ou en bas de la liste d'attente si celle-ci est ouverte.

Phase 3 (1 semaine) : La troisième semaine après l'ouverture des inscriptions.

Si au terme de la phase 3, une joueuse ou un joueur n'a pas effectué son paiement, il est automatiquement basculé en phase 4, ou en bas de la liste d'attente si celle-ci est ouverte.

Phase 4 (1 semaine) : La quatrième semaine après l'ouverture des inscriptions.

Au cours de la quatrième semaine après l'ouverture des inscriptions, s'il reste des places, les joueuses et joueurs sans licence compétition à la FFFD peuvent s'inscrire en faisant une demande de titre temporaire. Les demandes de Wild Card sont ouvertes durant cette phase également.

Selon les cas, la commission Disc Golf se réserve le droit de modifier ce phasage si elle le juge

nécessaire.

Licences FFFD	Rating Minimum											
	MPO	FPO	MP40	MP50	MA1	FA1	FA40	FA50	MA40	MA50	MA60	Juniors
Licence Disc Golf PDGA et complément Disc Golf.	950	800	920	900	900	760	760	760	900	880	860	700
	900	750	880	880	880	700	700	700	880	860	830	Pas de minima
	Pas de minima											
Licence Disc Golf PDGA, complément Disc Golf et temporaire.	Pas de minima											

Les compétitrices et compétiteurs fournissant une attestation de virement ou la copie d'un chèque avec attestation sur l'honneur, seront considéré(e)s comme ayant réglé.

A l'issue de cette période de 4 semaines, les phases d'inscription sont officiellement terminées. La ou le DT sera fixé(e) sur le nombre d'inscrits à son tournoi et pourra engager des frais liés à l'organisation ou aux packages en connaissance de cause.

Conditions de retrait et de remboursement des frais de tournoi

- Les joueurs DOIVENT demander leur retrait par courriel ou par téléphone au TD uniquement aux coordonnées affichées pour le tournoi.
- Les joueurs qui ont payés pour figurer sur la liste d'attente d'un événement et qui ne participent pas à l'événement ou qui demandent officiellement à se retirer de la liste d'attente avant la clôture des inscriptions publiée par l'événement et les remplacements de la liste d'attente (dans un délai d'une semaine recommandé), recevront un remboursement de 100 %.
- Les joueurs qui demandent officiellement à se retirer d'un événement **au moins 30 jours** avant le début de l'événement recevront un remboursement de 100 % de leurs frais d'inscription.
- Les joueurs qui demandent officiellement à se retirer d'un événement **entre 15 et 29 jours** avant le début de l'événement recevront un remboursement de 100 % de leurs frais d'inscription UNIQUEMENT si leur place dans le tournoi est remplie par la liste d'attente. Si la place du joueur n'est pas remplacée, le TD a le choix de fournir SOIT un remboursement de 50 % de ses frais d'inscription OU juste le pack que le joueur aurait reçu s'il avait participé (moins les frais d'expédition). Dans le cas d'un joueur dans une division Pro, le TD fournira un remboursement de 50 %.
- Les joueurs qui demandent officiellement à se retirer d'un événement **dans les 14 jours** suivant le début de l'événement et avant la clôture publiée de l'inscription et les remplacements de la liste d'attente (dans un délai d'une semaine recommandé) recevront un remboursement de 100% UNIQUEMENT si leur place dans le tournoi est comblée via la liste d'attente. Si la place du joueur n'est PAS pourvue, le TD a le choix de fournir SOIT 25 % des frais d'inscription OU simplement le pack du joueur qu'il aurait reçu s'il avait participé (moins les frais d'expédition). Dans le cas d'un joueur, le TD fournira le remboursement de 25 %.

- Les joueurs **qui ne demandent PAS** officiellement à se retirer d'une place enregistrée jouant dans l'événement avant la clôture publiée des inscriptions et des remplacements de la liste d'attente et ne jouent pas (c'est-à-dire une non-présentation), perdent leurs frais d'inscription et ne reçoivent PAS de remboursement ou pack du joueur. Cela ne s'applique PAS à un joueur sur liste d'attente.
- Dans le cas d'un joueur s'inscrivant tardivement (hors phase) et/ou s'acquittant des frais d'inscription hors phase également, le TD n'est pas obligé de lui fournir un package identique à celui des autres joueurs. Il est conseillé d'essayer de fournir un package de valeur équivalente mais cela reste à la discrétion du TD. Ce dernier a aussi le droit de ne pas fournir de package.

Les compétitrices et compétiteurs venant de la liste d'attente, auront 5 jours pour régler les droits d'inscription.

Pour les différentes réservations (repas/hébergements par exemple), les DT s'organiseront comme ils le souhaitent. Nous conseillons cependant d'imposer une date limite de réservation et de paiement aux joueuses et joueurs. Une retenue pourra être exigée par la ou le DT en raison des frais déjà engagés par le club organisateur pour toute joueuse et joueur annulant sa participation après cette quatrième phase.

Ces conditions de paiement et de remboursement seront **obligatoirement mentionnées** dans le programme d'organisation du tournoi publié à l'ouverture des inscriptions.

Selon le nombre de places disponibles, la ou le DT peut accepter des inscriptions tardives, jusqu'à 12h avant le début de la première manche. Ces inscriptions sont dites hors phase.

ARTICLE 4.6 : WILD CARDS

Un total de 6 invitations (Wild Cards) seront disponibles pour chaque étape, 3 à la disposition du DT et 3 à la disposition de la FFFD.

Pour bénéficier d'une Wild Card, une joueuse ou un joueur doit s'inscrire et apparaître en liste d'attente. La demande doit être motivée et se faire au plus tard avant la fin de la quatrième phase, adressée directement au DT.

La/ le DT et la FFFD se réservent le droit d'inviter les joueuses et joueurs de leur choix. Ces joueuses et joueurs, invités sur Wild Card, devront répondre aux exigences de licence spécifiées dans l'ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

ARTICLE 4.7 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS

Les joueuses et joueurs mineurs de 12 ans (les enfants fêtant leurs 12 ans dans l'année civile ne sont pas concernés) doivent être accompagnés par leur responsable légal(e), une ou un adulte désigné(e). En aucun cas il ne reviendra aux autres compétitrices et compétiteurs la charge de gérer ces joueuses et joueurs mineurs. Les responsables légaux s'engagent donc à suivre les mineur(e)s lors de l'intégralité de ses étapes.

Si le responsable légal est également une joueuse ou un joueur inscrit(e) à la compétition, elle ou

il accepte alors de jouer les manches avec l'enfant dont elle ou il a la charge. Cette modification de groupe ne pourra pas avoir lieu lors de la 3^e manche du tournoi, cette dernière étant une confrontation avec ses adversaires direct(e)s. La ou le responsable légal(e) devra trouver une solution répondant aux conditions du présent article.

ARTICLE 4.8 : FORMAT D'UNE ÉTAPE

Chaque étape du National Tour sera ouverte et limitée à 90 joueuses et joueurs (limite stricte). Une étape du National Tour se déroule sur un parcours de dix-huit trous (et sur 18 paniers différents), le même parcours est joué à chaque round.

Si le DT juge nécessaire de modifier ou remplacer un trou pour un des round, il doit effectuer une demande de dérogation auprès de la Commission Disc Golf de la FFFD.

L'étape est constituée de trois manches. Les deux premières manches se déroulent en « shotgun » et la troisième se déroule en « golf start ».

La répartition des groupes s'effectue de la manière suivante :

- Première manche : groupes homogènes en niveau, toutes les catégories mélangées.

La répartition de la première manche s'effectue **obligatoirement** de la manière suivante :

Trou	Rating Joueur 1	Rating Joueur 2	Rating joueur 3	Rating joueur 4	Rating joueur 5
1	n°1	n°36	n°37	n°72	n°73
2	n°2	n°35	n°38	n°71	n°74
3	n°3	n°34	n°39	n°70	n°75
4	n°4	n°33	n°40	n°69	n°76
5	n°5	n°32	n°41	n°68	n°77
6	n°6	n°31	n°42	n°67	n°78
7	n°7	n°30	n°43	n°66	n°79
8	n°8	n°29	n°44	n°65	n°80
9	n°9	n°28	n°45	n°64	n°81
10	n°10	n°27	n°46	n°63	n°82
11	n°11	n°26	n°47	n°62	n°83
12	n°12	n°25	n°48	n°61	n°84
13	n°13	n°24	n°49	n°60	n°85
14	n°14	n°23	n°50	n°59	n°86
15	n°15	n°22	n°51	n°58	n°87
16	n°16	n°21	n°52	n°57	n°88
17	n°17	n°20	n°53	n°56	n°89
18	n°18	n°19	n°54	n°55	n°90

Les joueuses et joueurs n'ayant pas de rating seront classés par numéro PDGA puis par nom de famille s'ils ne sont pas PDGA.

Dans tous les cas, le DT peut remanier comme bon lui semble les positions des joueurs 5 de manière à fluidifier le tour.

- Deuxième manche : groupes réalisés selon le classement « Overall » de la première manche ; à ce stade les catégories sont encore mélangées ; en cas d'égalité entre plusieurs joueuses et joueurs, c'est le plus petit numéro PDGA qui passe en premier, puis l'ordre alphabétique des

noms de famille pour les joueurs sans numéro PDGA.

- Troisième manche : groupes réalisés selon le classement des résultats des deux premières manches au sein de chacune des catégories. La règle en cas d'égalité est la même que celle de la deuxième manche.

Pour des raisons de santé, à la discrétion de la DT ou du DT, et sur la première manche uniquement, certaines joueuses et certains joueurs pourront être placés dans les premiers trous (ou trous proches du QG). Ces modifications doivent être validées par la commission Disc Golf.

Conformément à l'ARTICLE 4.7 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS, les responsables légaux de joueuses et joueurs mineur de 12 ans pourront être placé(e)s dans le groupe de leur enfant, sauf pour la troisième manche.

ARTICLE 4.9 : DÉROULEMENT DU GOLF START

La manche finale se déroule selon le principe du golf-start, chaque groupe débutant au trou n°1 et à un horaire donné.

Chaque groupe de la manche finale est constitué de 3, 4 ou 5 joueuses et joueurs de la même catégorie.

Dans la mesure du possible, la ou le DT veillera à ne pas mélanger les catégories.

Si possible, les 4 ou 5 premiers de chaque catégorie devront jouer ensemble.

En cas de mélange de joueuses et joueurs de catégories différentes, la ou le DT veillera à constituer les groupes les plus homogènes possibles.

Dans tous les cas, les compositions et horaires des groupes sont à faire valider IMPERATIVEMENT par le référent de la Commission Disc Golf AVANT leur publication.

Nous préconisons que :

Les départs des groupes soient espacés de 12 minutes dans le cas de groupes de 3 joueurs. 15 minutes pour des groupes de 4 joueurs, 20 minutes pour des groupes de 5 joueurs.

ARTICLE 4.10 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Le National Tour est un « tour series », cela signifie que les compétitrices et compétiteurs jouent plusieurs étapes tout au long de l'année en vue de remporter des points et un trophée pour une catégorie donnée. Il s'agit donc d'une compétition unique composée de plusieurs étapes.

Il ne sera donc pas possible pour un joueur de changer de catégorie. La catégorie du joueur, pour le National Tour, sera déterminée lors de sa première participation dans la saison.

Les joueurs Juniors fêtant leurs 19 ans en cours de saison PDGA (année civile) devront s'inscrire dans la catégorie Open ou Advanced.

Les joueurs Seniors, éligibles dans une catégorie d'âge supérieure en cours de saison, devront terminer le National Tour dans leur catégorie d'origine.

Les compétitrices et compétiteurs Pros jouant dans une catégorie AM dans laquelle elles/ils sont

éligibles s'inscrivent à leurs risques et périls car elles/ils ne pourront pas s'inscrire à d'autres étapes si leur rating dépasse la limite autorisée.

En cas de force majeure, la Commission Disc Golf étudiera les cas particuliers pour trouver une solution. Si cette décision devait amener à reclassifier une compétitrice ou un compétiteur dans une autre catégorie, les points acquis ne seront pas reportés dans le classement de la nouvelle catégorie.

ARTICLE 4.11 : MORT SUBITE

Il n'y a de mort subite que pour l'obtention du trophée de l'étape soit la première place de chaque catégorie.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup, un Ace battant un disque à 0 cm du mât). Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 4.12 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats provisoires doivent être publiés sur le site de la PDGA à la fin de chaque manche.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, la/le DT doit finaliser le PDGA Event Report.

La Commission Disc Golf est en charge de la mise en ligne des résultats sur le support de son choix et sur le site www.ff-flyingdisc.fr.

ARTICLE 4.13 : RÉCOMPENSES

Un trophée est remis à chaque vainqueur de catégorie. Chaque trophée doit mentionner le nom de la manche et la catégorie (avec la mention Vainqueur ou 1er).

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'ARTICLE 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »).

A l'issue de la dernière étape, un trophée National Tour est remis au premier de chaque catégorie comptant au moins trois joueuses ou joueurs, par la Commission Disc Golf de la FFFD. Cette remise des récompenses a lieu lors du dernier NT de la saison.

Dans le cas de jeux annexes sur un National Tour (tel que CTP, Ace, Putting Contest), les récompenses ne pourront pas se faire en monétaire.

ARTICLE 4.14 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

A l'issue de chaque manche du National Tour, des points sont attribués aux participants en

fonction de leur classement selon le barème ci-dessous.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs ou joueuses, les points des places correspondantes seront partagés. Par exemple, si trois joueuses ou joueurs MA1 sont à égalité pour la 3ème place, ils gagneront chacun 166,33 points ($185+162+152=499$, $499/3=166,33$).

Aucun point n'est attribué aux joueurs ne terminant pas une étape (DNF).

Le classement final du National Tour est arrêté à l'issue de la dernière étape.

Le classement final du National Tour est basé sur la somme des points des N-1 meilleures étapes jouées pour chacun(e)s des joueuses et joueurs. Dans le cas d'un National Tour à 4 étapes, les 3 meilleures étapes seront comptabilisées.

En cas d'égalité pour la première place au classement général dans une catégorie, les résultats de l'étape non comptabilisée interviendront dans le calcul du classement final.

Dans le cas où seulement le même nombre de manches ont été jouées par les concurrents à égalité, la Commission Disc Golf FFFD statueront sur ces cas particuliers.

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	250	21	76	41	26	61	6
2	215	22	73	42	25	62	5
3	185	23	70	43	24	63	4
4	160	24	67	44	23	64	3
5	152	25	64	45	22	65	2
6	144	26	61	46	21	66	1
7	136	27	58	47	20	67+	0
8	131	28	55	48	19		
9	126	29	52	49	18		
10	121	30	49	50	17		
11	116	31	46	51	16		
12	112	32	44	52	15		
13	108	33	42	53	14		
14	104	34	40	54	13		
15	100	35	38	55	12		
16	96	36	36	56	11		
17	92	37	34	57	10		
18	88	38	32	58	9		
19	84	39	30	59	8		
20	80	40	28	60	7		

Chapitre 5 : Spécificités des Championnats de France

ARTICLE 5.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Championnats de France se déroulent une fois par an en France sur un week-end. Le nombre de participantes et participants est limité à 90 pour un événement sur deux jours et 125 pour un événement sur plus de deux jours. Ils sont constitués, au minimum, de trois manches de dix-huit trous et éventuellement d'une finale jouée sur neuf trous. Les Championnats de France sont classés événement « XB Tier PDGA International Tour Events ».

Les catégories ouvertes aux Championnats de France sont les suivantes :

DIVISION PRO	Code PDGA	Éligibilité
Femme Open	FPO	Tout âge
Femme Master	FP40	+40 ans
Femme Grand Master	FP50	+50 ans
Homme Open	MPO	Tout âge
Homme Master	MP40	+40 ans
Homme Grand Master	MP50	+50 ans
Homme senior Grand Master	MP60	+60 ans
DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Fille Junior ≤18	FJ18	<19 ans
Garçon Junior ≤18	MJ18	<19 ans

N.B : L'objectif des Championnats de France est de récompenser le meilleur de chaque catégorie d'âge pour les divisions éligibles aux Championnats d'Europe. Aujourd'hui, seule la catégorie MP65 n'est pas ouverte pour nombre de candidats insuffisant.

ARTICLE 5.2 : PROJET DE TOURNOI

(Identique à 4.2)

ARTICLE 5.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR

(Identique à 4.3)

ARTICLE 5.4 : INSCRIPTIONS

Ces championnats sont ouverts aux joueuses et joueurs de nationalité française et/ou résidents en France depuis plus d'un an. Les participantes et participants sont licencié.e.s en France tel que défini dans l'[ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION](#).

Une pré-inscription s'effectue par remplissage d'un formulaire en ligne publié au moins 16 semaines avant le début de la compétition et selon les phases prévues par l'article 5.6 CALENDRIER. L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription bruts (DIB) au club organisateur. Les compétitrices et compétiteurs fournissant une attestation de virement ou la copie d'un chèque avec attestation sur l'honneur, seront considéré(e)s comme ayant réglé.

Le montant du Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) est de 5€ maximum. Il doit être le même pour tous les participants, quelle que soit la catégorie de jeu. Le DIE n'est pas pris en compte dans la constitution des packages ou des récompenses.

Lors de l'inscription, les joueuses et joueurs doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

Tout joueur annulant sa participation sera remboursé selon les conditions de paiement et de remboursement mentionnées dans le programme d'organisation des championnats et publié à l'ouverture des inscriptions.

Selon le nombre de places disponibles, le DT peut accepter des inscriptions tardives, jusqu'à 12h avant le début de la première manche.

ARTICLE 5.5 : REPARTITION DES PLACES

Pour 90 places, la répartition s'effectue selon 4 types :

1- Places « Challenge Amateur » (9 maximum) :

Les vainqueur(e)s des catégories MA1, FA1, MA40, FA40, FA50, MA50, MA60, MJ18, FJ18, du Challenge Amateur sont qualifié(e)s pour les Championnats de France. La liste d'attente de chacune de ces 8 places est constituée du podium des catégories précitées. En cas de désistement ou de joueur non éligible, la place reviendra au second puis au troisième. Si les trois joueuses ou joueurs ne peuvent participer, les places seront automatiquement reversées dans les Wild Cards. Une joueuse ou un joueur qualifié(e) via le « Challenge Amateur » est retiré(e) de la liste des places individuelles.

2- Places individuelles (27 maximum) :

24 semaines avant la première manche des Championnats de France, la liste des ratings PDGA est arrêté et les meilleurs ratings de chaque catégorie seront automatiquement qualifiés selon la répartition suivante :

FPO	FP40	FP50	MPO	MP40	MP50	MP60	MJ18	FJ18	TOTAL
3	2	1	7	5	3	2	3	1	27

En cas de joueurs ayant le même rating , le choix s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant :

- 1/ le joueur ayant le plus grand nombre de manches comptabilisées dans son rating
- 2/ le joueur ayant la meilleure progression de rating lors de la dernière mise à jour de ce dernier

Une place individuelle n'est valable que si le rating, au moment de la sélection, est composé avec minimum 6 manches jouées sur la saison en cours et/ou la saison précédente (tous événements PDGA confondus). La liste d'attente pour les places individuelles est composée de la liste des ratings par catégorie. Si une liste d'attente est épuisée, les places seront automatiquement reversées dans les Wild Cards.

3- Places de Ligues Flying Disc (50 maximum) :

50 places seront réservées aux LFD selon un système de distribution défini avant le début de la saison. Chaque ligue aura, au minimum, une place. Les autres places de ligues seront attribuées uniquement aux ligues ayant organisé un événement PDGA au cours des 12 derniers mois précédant l'attribution des places de ligues. Les listes des joueuses et joueurs qualifiés, tout comme les listes d'attentes sont définies par les ligues elles-mêmes. Une joueuse ou un joueur d'une ligue se désistant sera automatiquement remplacé(e) par le premier nom de la liste d'attente dans cette même ligue. Si la liste d'attente d'une ligue devait s'épuiser, les places seraient automatiquement reversées dans les Wild Cards.

4- Wild Cards (4 minimum) :

La Commission Disc Golf sera en charge d'attribuer l'ensemble des Wild Cards, en tenant compte des listes d'attentes des places individuelles et de Ligue, mais aussi, si besoin, des résultats de compétitions (Compétitions nationales, régionales et internationales).

Dans le cas d'un FDGC à 125 places, la répartition est la suivante :

- 1- Places « tenants du titres » (9 maximum).
- 2- Places « Challenge Amateur » (9 maximum).
- 3- Places individuelles (52 maximum)

Elles sont réparties comme suit :

FPO	FP40	MPO	MP40	MP50	MP60	MJ18	FJ18	FP50	TOTAL
5	5	14	11	7	3	4	1	2	52

- 4- Places de Ligue Flying Disc (50 maximum)
- 5- Wild Cards (6 minimum)

ARTICLE 5.6 : CALENDRIER

Le processus de répartition des places est défini selon le calendrier suivant (le nombre de semaines étant dit « avant le début des Championnats de France ») :

1^{er} septembre : Diffusion du nombre de places par Ligues basé sur les licences au 31 août de la saison précédente (aucune attribution n'est faite par catégorie).

24 semaines :

- Prise en compte de la dernière mise à jour PDGA pour l'attribution des places individuelles et les listes d'attente.
- Diffusion de la liste d'attribution liées aux places individuelles et places « Challenge Amateur » (si cette compétition a déjà eu lieu).

Avant la 18e semaine :

- Transmission à la commission Disc Golf par les LFD des listes des joueuses et joueurs qualifié.e.s ainsi que les listes d'attentes.

17 semaines :

- Publication de la liste des joueuses et joueurs par la Commission Disc Golf
- Ouverture du formulaire de demande de Wild Card.

16 semaines :

- Ouverture de la Phase 1 des inscriptions. Chaque joueur ayant une place doit effectuer le règlement des droits d'inscription bruts (DIB) auprès du club organisateur impérativement avant l'ouverture de la phase 2.

14 semaines :

- Ouverture de la Phase 2 des inscriptions. Les joueuses et joueurs n'ayant pas réglé leurs droits d'inscription sont immédiatement retirés de la liste et un courriel est envoyé aux joueuses et joueurs en liste d'attente.
- Chaque joueur ayant une place doit effectuer le règlement des droits d'inscription bruts (DIB) auprès du club organisateur impérativement dans un délai d'une semaine. La confirmation des places se poursuit jusqu'à 12h avant le début de la compétition.

Ce calendrier peut être adapté à la discrétion de la commission Disc Golf si elle le juge nécessaire.

Conditions de retrait et de remboursement des frais de tournoi

Cf. ARTICLE 4.5: PHASES D'INSCRIPTION

ARTICLE 5.7 : WILD CARDS

Un total de 4 (FDGC à 90 joueurs) ou 6 (FDGC à 125 joueurs) invitations (Wild Cards) seront disponibles pour les FDGC. Elles seront mises à la disposition de la Commission Disc Golf de la FFFD.

Pour bénéficier d'une Wild Card, une joueuse ou un joueur doit remplir le formulaire proposé et ce, avant la date limite de candidature. La demande doit être motivée.

La/ le DT et la commission Disc Golf de la FFFD se réservent le droit d'inviter les joueuses et joueurs de leur choix. Ces joueuses et joueurs, invités sur Wild Card, devront répondre aux exigences de licence spécifiées dans l'[ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION](#).

ARTICLE 5.8 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS

(Identique à 4.7)

ARTICLE 5.9 : FORMAT

Si possible , le tournoi se composera de 3 manches en golf-start.

A défaut , le tournoi sera composé de 2 manches en shot gun et d'une manche finale en golf start.

Toutes les manches se feront sur les 18 mêmes trous.

ARTICLE 5.10 : MORT SUBITE

Une mort subite aura lieu pour l'obtention des 3 premières places.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup, un Ace battant un disque à 0 cm du mât). Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 5.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

(Identique à 4.12)

ARTICLE 5.13 : RÉCOMPENSES

Un trophée Champion de France est remis par la Commission Disc Golf de la FFFD au premier de chaque catégorie ouverte et les trois premières places sont récompensées par des médailles.

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'[ARTICLE 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI \(« Tier »\)](#).

Dans le cas de jeux annexes sur un (tel que CTP, Ace, Putting Contest), les récompenses ne pourront pas se faire en monétaire.

Chapitre 6 : Spécificités du Challenge Amateur

ARTICLE 6.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Challenge Amateur est une compétition annuelle se déroulant en France sur 3 manches de 18 trous minimum et classée PDGA C Tier. Les catégories éligibles sont définies dans l'ARTICLE 2.8 : CATÉGORIES. Les joueuses et joueurs pros peuvent jouer AM s'ils satisfont aux règles de l'ARTICLE 3.4 : PRO JOUANT AM.

ARTICLE 6.2 : PROJET DE TOURNOI

(Identique à 4.2)

ARTICLE 6.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRE DU CLUB ORGANISATEUR

(Identique à 4.3)

ARTICLE 6.4 : INSCRIPTIONS

Une pré-inscription s'effectue lors du remplissage d'un formulaire en ligne. L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription bruts (DIB) au club organisateur. Les compétitrices et compétiteurs fournissant une attestation de virement ou la copie d'un chèque avec attestation sur l'honneur, seront considéré(e)s comme ayant réglé.

Lors de l'inscription, en dehors des licences temporaires, les joueuses et joueurs doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

La période d'inscription se déroule en 2 phases. La première phase débutera au moins 8 semaines avant la compétition et ouvrira uniquement aux joueurs FFFD éligibles. La seconde phase ne pourra ouvrir que 2 semaines minimum après l'ouverture de la phase 1 et 4 semaines minimum avant le début de la compétition, et permettra aux joueuses et joueurs souhaitant bénéficier d'un titre temporaire, de s'inscrire.

Le montant du Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) est de 5€ maximum. Il doit être le même pour tous les participants, quelle que soit la catégorie de jeu. Le DIE n'est pas pris en compte dans la constitution des packages ou des récompenses.

ARTICLE 6.5 : JOEUSES ET JOEURS MINEURS

(Identique à 4.7)

ARTICLE 6.6 : WILD CARDS

Il n'y a pas de Wild Card prévu pour le Challenge Amateur.

ARTICLE 6.7 : FORMAT

Les trois premières manches sont organisées de la même façon que la National Tour (voir [ARTICLE 4.8 : FORMAT D'UNE ÉTAPE](#)) à l'exception de la manche finale qui ne se joue pas obligatoirement en golf start. Dans le cas de manches supplémentaires avant la manche finale, le format de la troisième manche sera reproduit.

ARTICLE 6.8 : MORT SUBITE

Une mort subite aura lieu pour l'obtention des 3 premières places des catégories qualificatives pour les Championnats de France et à minima pour la première place des autres catégories. La mort subite pour le podium de ces autres catégories reste à la discrétion du DT.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup, un Ace battant un disque à 0 cm du mât). Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 6.9 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

(Identique à 4.12)

ARTICLE 6.10 : RÉCOMPENSES

Un trophée est remis à chaque vainqueur de catégorie. Chaque trophée doit mentionner le nom de la manche et la catégorie (avec la mention Vainqueur ou 1er).

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'ARTICLE 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI (« Tier »).

Chapitre 7 : Spécificités des Championnats de France par équipes

ARTICLE 7.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Championnats de France par équipes se déroulent une fois par an en France sur un week-end et se jouent en catégorie Open uniquement. Ils sont constitués de plusieurs manches jouées sur neuf trous ou dix-huit trous en « [match-play](#) ».

Les Championnats de France par équipes sont classés événement « XB Tier PDGA International Tour Events ».

Un cycle de 4 éditions de Championnats de France par équipe est constitué comme tel :

- 3 éditions d'affilée avec des équipes de clubs exclusivement (FTDGC Classic).
- 1 édition avec des équipes de Ligue uniquement (FTDGC Super Ligue).

ARTICLE 7.2 : INSCRIPTION – QUALIFICATION Nationale 1 / Nationale 2

Le calendrier d'inscription, incluant la date limite d'engagement et de désistement, est fixé par la commission Disc Golf et sera communiqué aux clubs et aux LFD au début de la saison sportive.

Seuls les clubs et LFD affiliés dans les délais pourront inscrire une équipe soit en Nationale 1 soit en Nationale 2 soit dans les deux divisions (FTDGC Classic).

NB : En FTDGC Super Ligue, il n'y a qu'une division.

Saison 2023-2024

Les équipes ayant participé aux FTDGC de la saison 2022-2023, dans la limite d'une seule équipe par club, sont automatiquement qualifiées aux FTDGC Nationale 1 de la saison 2023-2024.

Les deuxièmes équipes de club ayant participé aux FTDGC 2022-2023 sont reversées en Nationale 2.

Les clubs n'ayant pas participé en 2023-2024 ne pourront s'inscrire UNIQUEMENT qu'en Nationale 2.

Saison « Normale »

A l'issue d'une saison, les équipes se classant 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} se verront rétrogradées en Nationale 2 pour la saison suivante.

Les 3 premières équipes de la Nationale 2 obtiendront une accession en Nationale 1 pour la saison suivante.

En cas de désistements d'équipes de N1, (exemple : N1 avec 12 équipes) et afin de constituer une Nationale 1 à 16 équipes pour la saison suivante, accéderont à la N1 autant d'équipe de N2 que de places laissées vacantes, dans l'ordre du classement de N2 (dans notre exemple : 1^{er}, 2nd, 3^{ème} ET 4^{ème} montent en N1).

Si une équipe de Nationale 2 accédant à la montée fait partie du même club qu'une équipe se maintenant en nationale 1, sa place sera reversée à l'équipe suivante dans le classement de Nationale 2.

Un club ou une LFD pourra inscrire plusieurs équipes en Nationale 2 sous réserve des places disponibles.

En Nationale 2, deux phases d'inscription seront mises en place :

- Phase 1 : uniquement des équipes 1 (15 jours)
- Phase 2 : équipes 2 de club ayant déjà engagés une autre équipe en N1 ou en N2

Si le nombre de places disponibles se trouve limité, la priorité sera donnée aux équipes 2 de clubs ayant déjà une équipe en N1 par rapport à celles inscrivant deux équipes en N2.

Si malgré cela, il faut encore limiter le nombre d'équipes, la règle du premier inscrit sera appliquée.

Chaque équipe représente un club ou une LFD uniquement.

Un minimum de quatre équipes inscrites est requis pour permettre l'organisation des championnats.

ARTICLE 7.3 : ROSTER

Une fois leur équipe validée, les capitaines des équipes doivent fournir la composition de leur équipe éditée via le logiciel i-licence (Nom, Prénom, et N° de Licence) 2 semaines avant le début de la compétition au Directeur de Tournoi.

Tous les rosters des équipes engagées seront disponibles à la direction du tournoi pendant la compétition.

ARTICLE 7.4 : COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

Une équipe est composée de six à huit joueur(se)s titulaires d'une licence FFFD en cours de validité telle que définie dans l'[ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION](#).

Chaque équipe est représentée par un(e) capitaine attitré(e) joueur(se) ou non-joueur(se).

1/ Cas général : une seule équipe dans le club

Equipe de club (pour le FTDGC Classic N1 ou N2)

Une équipe de club (sur la feuille de match) est composée en majorité de licencié(e)s FFFD issu(e)s de ce club. Elle ne peut donc avoir plus de deux licencié(e)s non issu du club. Elle porte le nom du club.

Elle peut être complétée par des licencié(e)s issu(e)s d'autres clubs n'ayant pas engagé d'équipe.

Un club ne peut pas prêter de joueur à un autre club dans le cas où il possède déjà une équipe engagée dans la compétition en N1 ou en N2.

Equipe de ligue (FTDGC Super Ligue)

Une équipe de ligue est composée à 100% de joueur(se)s licencié(e)s au sein de cette ligue, via ses clubs affiliés, engagés ou non sur la compétition. Elle porte le nom de sa LFD.

2/ Cas particulier : deux équipes dans le club

- Si les deux équipes évoluent dans la même division (N2) :
L'équipe 1 est composée à 100% de joueurs du club,
L'équipe 1 est celle dont le rating moyen des 6 joueurs majeurs qui la compose est le plus grand.
L'équipe 2 peut aligner sur sa feuille de match au maximum 2 joueurs d'un (ou 2) autre(s) club(s) pour compléter son effectif.
- Si les deux équipes évoluent dans des divisions différentes (N1 et N2) :
L'équipe 1 est composée à 100% de joueurs du club,
L'équipe 2 peut aligner sur sa feuille de match au maximum 2 joueurs pour compléter son effectif (soit de la N1, soit d'un (ou 2) autre(s) club(s) non inscrit dans cette compétition, soit un joueur de la N1 et un joueur d'un autre club non inscrit),
L'équipe 2 ne peut pas accéder à la Nationale 1.

ARTICLE 7.5 : FORMAT DE LA COMPÉTITION

Les championnats comportent plusieurs phases de deux types : phase de groupe ou phase à élimination directe.

Le format de la compétition est dépendant du nombre d'équipes engagées. Il indique quels types de phases seront utilisés pour chaque manche.

Le niveau d'une équipe est calculé selon la moyenne des six meilleurs ratings des joueurs composant l'équipe.

Le rating retenu pour chaque joueur sera celui publié par la PDGA à la date limite d'envoi des rosters au Directeur de Tournoi.

Dans le cas où un participant ne possède pas de rating, son rating sera estimé entre le président du club, le capitaine de l'équipe et le directeur du tournoi, et ce pour l'ensemble de la compétition.

Dans le cas où deux joueurs de la même équipe auraient le même rating, le capitaine choisira leurs places respectives dans la hiérarchie AVANT le début de la compétition et pour l'ensemble de celle-ci.

Les équipes sont ensuite classées et hiérarchisées par niveau.

Le nombre et le niveau des équipes ainsi engagées permettront d'effectuer le tirage au sort des groupes d'équipes et des combinaisons pour chaque manche.

Une manche est une étape du championnat durant laquelle les équipes se rencontrent selon une combinaison définie. Il y a huit manches maximums durant la compétition.

La grande majorité des manches se jouent sur neuf trous. Selon le format choisi, certains matchs de la phase à élimination directe peuvent se jouer sur dix-huit trous (représenté par deux créneaux horaires).

L'annexe A9.1 présente les différents formats pour la participation de quatre jusqu'à vingt-quatre équipes.

Exemple d'un format pour 16 équipes :

FORMAT 16 EQUIPES	
M1	Manche 1
GA	Groupe A
A1	Equipe 1 du GA
1A	1er du GA

CALENDRIER 7 MANCHES						
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7
SAMEDI			DIMANCHE			
8h00	10h00	13h00	15h00	17h00	8h00	14h00
9 trous	9 trous	9 trous	9 trous	9 trous	9 trous	18 trous

GROUPES												
	GA	GB	GC	GD		GE	GF	GG	GF			
1	A1	B1	C1	D1		1A	1B	3A	3B			
2	A2	B2	C2	D2		1D	1C	3D	3C			
3	A3	B3	C3	D3		2B	2A	4B	4A			
4	A4	B4	C4	D4		2C	2D	4C	4D			

1ERE PHASE DE GROUPE			2E PHASE DE GROUPE			FINALE		PLACES
A1 - A3	A1 - A4	A1 - A2	E1 - E3	E1 - E4	E1 - E2	FINALE	1E - 1F	1 - 2
A2 - A4	A2 - A3	A3 - A4	E2 - E4	E2 - E3	E3 - E4	MC 3-4	2E - 2F	3 - 4
B1 - B3	B1 - B4	B1 - B2	F1 - F3	F1 - F4	F1 - F2	MC 5-6	3E - 3F	5 - 6
B2 - B4	B2 - B3	B3 - B4	F2 - F4	F2 - F3	F3 - F4	MC 7-8	4E - 4F	7 - 8
C1 - C3	C1 - C4	C1 - C2	G1 - G3	G1 - G4	G1 - G2	MC 9-10	1G - 1H	9 - 10
C2 - C4	C2 - C3	C3 - C4	G2 - G4	G2 - G3	G3 - G4	MC 11-12	2G - 2H	11 - 12
D1 - D3	D1 - D4	D1 - D2	H1 - H3	H1 - H4	H1 - H2	MC 13-14	3G - 3H	13 - 14
D2 - D4	D2 - D3	D3 - D4	H2 - H4	H2 - H3	H3 - H4	MC 15-16	4G - 4H	15 - 16

ARTICLE 7.6 : COMBINAISON

Une combinaison indique quels joueurs jouent en simple et quels joueurs jouent en double pour toutes les rencontres d'une même manche. Il y a donc autant de combinaisons que de manches.

Parmi les quarante-cinq combinaisons détaillées ci-après, un nombre équivalent au nombre de manches à jouer sera choisi par le DT et la commission Disc Golf puis tiré au sort pour définir quelle combinaison se jouera sur quelle manche.

La combinaison de la manche finale, de même qu'une sélection de combinaisons pour chaque groupe peut être prédéfinie. En revanche, seule la combinaison de la manche finale peut être spécifiquement attribuée. La demi-finale peut bénéficier d'un tirage spécifique s'il n'y a que deux manches à élimination directe dans le programme.

Les combinaisons utilisées et les trous de chaque manche sont affichés à la direction du tournoi pendant la compétition.

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15
SIMPLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SIMPLE	2	2	2	3	3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	4	5	6	4	5	6	3	5	6	3	4	6	3	4	5
DOUBLE	5	4	4	5	4	4	5	3	3	4	3	3	4	3	3
	6	6	5	6	6	5	6	6	5	6	6	4	5	5	4

	C16	C17	C18	C19	C20	C21	C22	C23	C24	C25	C26	C27
SIMPLE	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
SIMPLE	3	3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	4	5	6	3	5	6	3	4	6	3	4	5
DOUBLE	5	4	4	5	3	3	4	3	3	4	3	3

	6	6	5	6	6	5	6	6	4	5	5	4
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

	C28	C29	C30	C31	C32	C33	C34	C35	C36
SIMPLE	3	3	3	3	3	3	3	3	3
SIMPLE	4	4	4	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	2	5	6	2	4	6	2	4	5
DOUBLE	5	2	2	4	2	2	4	2	2
	6	6	5	6	6	4	5	5	4

	C37	C38	C39	C40	C41	C42
SIMPLE	4	4	4	4	4	4
SIMPLE	5	5	5	6	6	6
DOUBLE	1	1	1	1	1	1
	2	3	6	2	3	5
DOUBLE	3	2	2	3	2	2
	6	6	3	5	5	3

	C43	C44	C45
SIMPLE	5	5	5
SIMPLE	6	6	6
DOUBLE	1	1	1
	2	3	4
DOUBLE	3	2	2
	4	4	3

Exemple de la combinaison C9:

- Simple : Joueur 1 & joueur 4 ;
- Double : joueurs 2 et 6 / joueurs 3 et 5.

ARTICLE 7.7 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Pour chaque rencontre, le/la capitaine présente la liste des six joueurs engagés au plus tard quinze minutes avant le début de la rencontre.

Pour les équipes de club, cette liste comporte au moins quatre joueurs issus du club.

Les joueurs s'opposent selon leur hiérarchie au sein de leur équipe comme prévu par la combinaison de la rencontre.

Le joueur 1 d'une équipe est celui qui a le meilleur rating sur la liste présentée, le joueur 2 est celui ayant le second meilleur rating et ainsi de suite.

Si un joueur joue un match alors qu'il n'est pas sur la liste donnée par le Capitaine au Directeur de tournoi, ou dans la mauvaise position alors le match est perdu 5 & 4.

A chaque manche les six joueurs des deux équipes s'affrontent sur quatre matchs :

- deux matchs en simple,
- deux matchs en double "[alternate](#)" modifié.

A l'issue de chaque match sont attribués :

- 2 points en cas de victoire,
- 1 point en cas de match nul,
- 0 point en cas de défaite.

A chaque rencontre, huit points sont distribués selon les cinq scores possibles suivants :

- 8-0,
- 7-1,
- 6-2,
- 5-3,
- 4-4.

L'équipe avec le plus haut niveau est responsable des cartes de scores de la rencontre.

Si une équipe est incomplète au début de la rencontre, seul le match avec le joueur manquant est perdu.

ARTICLE 7.8 : DEROULEMENT D'UN MATCH

Les matchs se déroulent en « [match-play](#) ».

Sur un trou, si un joueur ou une paire ne peut pas faire mieux ou égaliser le score de son adversaire (qui a d'ores et déjà terminé le trou), alors il lui est interdit de lancer et le groupe passe au trou suivant.

En revanche, s'il n'a plus aucun espoir de gagner ou d'égaliser le trou (mais que l'adversaire n'en a pas encore terminé), un joueur peut concéder le point du trou à son adversaire **à n'importe quel moment**.

Lors d'un match, si un joueur ou une paire ne peut plus battre son adversaire ou faire match nul, il est interdit de continuer et le match s'arrête.

Spécificité d'un match en simple

Pour déterminer le joueur qui va débiter le match, un tirage au sort entre les deux joueurs est effectué. Le gagnant du tirage au sort choisit qui lance en premier.

Spécificité d'un match en double

Pour déterminer quelle paire va débiter le match ou connaître le joueur de la paire adverse qui va lancer en premier, un tirage au sort entre les deux paires est effectué. Le choix restant est pour la paire ayant perdu le tirage au sort.

Chaque paire décide lequel de ses joueurs commencera les trous pairs et lequel commencera les trous impairs.

En double "alternate" modifié, les équipiers alternent les lancers, du drive au putt. Toutefois, les joueurs alterneront également leurs drives sur les trous. Ainsi, un joueur peut commencer un trou alors qu'il vient de finir le précédent.

Jouant sur une boucle de neuf trous, un des équipiers peut être amené à commencer deux trous de suite (sur les trous impairs pour la boucle 1-9 et sur les trous pairs pour la boucle 10-18).

ARTICLE 7.9 : CLASSEMENT D'UNE PHASE

Classement d'une phase de groupe

Le classement d'une phase de groupe est établi selon le nombre de points acquis par les équipes lors de cette phase.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une phase de groupe, les critères suivants sont pris en compte par ordre de priorité pour départager les équipes concernées :

1. Les scores des rencontres directes entre les équipes concernées,
2. les points acquis lors des matchs en double de ces rencontres,
3. les scores des matchs en double de ces rencontres,
4. les scores des matchs en simple de ces rencontres.

Si une égalité persiste, les équipes sont départagées par une mort subite.

Résultat d'une rencontre à élimination directe

Le résultat d'une rencontre à élimination directe est établi selon le nombre de points acquis par les équipes lors de cette phase.

En cas d'égalité dans un match à élimination directe, les critères suivants sont pris en compte par ordre de priorité pour départager les équipes concernées :

1. les points acquis lors des matchs en double de ces rencontres,
2. les scores des matchs en double de ces rencontres,
3. les scores des matchs en simple de ces rencontres.

Si une égalité persiste, les équipes sont départagées par une mort subite.

ARTICLE 7.10 : MORT SUBITE

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup, un Ace battant un disque à 0 cm du mât). Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

Dans les phases de groupe, seules les dernières manches de phases de groupe et les matchs à élimination directe sont concernées par la mort subite.

Les trous de la mort subite seront annoncés avant le début du tournoi.

Le joueur désigné dans la mort subite de la dernière phase du championnat est le joueur 1 de la dernière manche de la phase concernée (et non le joueur 1 de l'équipe).

Le joueur désigné dans la mort subite de l'avant-dernière phase du championnat est le joueur 2 de la dernière manche de la phase concernée.

Le joueur désigné dans la mort subite de l'antépénultième phase du championnat est le joueur 3 de la dernière manche de la phase concernée.

La désignation se poursuit de la même façon jusqu'à ce qu'il n'y ait plus besoin.

Exemple de désignation des joueurs de la mort subite pour un format 16 équipes :

- Manche 7 : joueur 1
- Manche 6 : joueur 2
- Manche 3 : joueur 3

ARTICLE 7.11 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

La Commission Disc Golf est en charge de la mise en ligne des résultats sur le site www.ff-flyingdisc.fr.

Les résultats seront publiés sur le site PDGA. Cependant, il est conseillé de réaliser cette publication à la fin de chacune des manches dans la mesure du possible.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, le DT doit finaliser le PDGA Event Report et l'envoyer à la Commission Disc Golf de la FFFD pour validation.

Une fois reçue la validation, le DT transmet le rapport final à PDGA pour officialiser les résultats.

ARTICLE 7.12 : RÉCOMPENSES

Un trophée Champion de France par équipes est remis par la Commission Disc Golf de la FFFD à la première équipe et les trois premières places sont récompensées par des médailles.

Chapitre 8 : Spécificités du ELLES, Challenge féminin disc golf

Article 8.1 : PRESENTATION GENERALE

Le ELLES Challenge féminin disc golf se déroule une fois par an en France sur un jour ou un week-end.

Il est ouvert exclusivement aux féminines.

Le nombre de participantes est limité à 72 pour un événement sur un jour et 90 pour un événement sur deux jours.

Il est constitué de deux manches de dix-huit trous.

Tous les deux ans (années paires) le ELLES s'inscrira dans le cadre du WGE (Women Global Event) de la PDGA et aboutira en plus de son classement national à un classement mondial des joueuses.

Le ELLES est classé événement C-Tiers ou B-tiers.

TOUTES les catégories féminines sont ouvertes.

ARTICLE 8.2 : PROJET DE TOURNOI

(Identique à 4.2)

ARTICLE 8.3 : DEMARCHES OBLIGATOIRES DU CLUB ORGANISATEUR

(Identique à 4.3)

ARTICLE 8.4 : INSCRIPTIONS

Ce challenge féminin est ouvert aux joueuses de nationalité française ou étrangère.

Les participantes françaises sont licenciées en France tel que défini dans l'ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Les joueuses de nationalité étrangère devront s'acquitter d'un titre temporaire et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de disc golf en compétition fourni par n'importe quel médecin titulaire d'un doctorat d'état.

Une pré-inscription s'effectue lors du remplissage d'un formulaire en ligne.

L'inscription n'est validée qu'après le paiement des droits d'inscription brut (DIB) au club organisateur

Les compétitrices fournissant une attestation de virement ou la copie d'un chèque avec attestation sur l'honneur, seront considérées comme ayant réglé.

Lors de l'inscription, en dehors des titres temporaires, les joueuses doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

La période d'inscription débutera au moins 8 semaines avant la compétition et se déroulera sur

deux phases.

La première phase sera réservée uniquement aux joueuses titulaires d'une licence FFFD.
La seconde phase ne pourra ouvrir que deux semaines minimums après l'ouverture de la phase 1 et quatre semaines minimums avant le début de la compétition.
Elle permettra aux joueuses souhaitant bénéficier d'un titre temporaire, de s'inscrire.

Le montant des Droits d'Inscription Extraordinaire (DIE) est de 5€ maximum. Il doit être le même pour toutes les participantes, quelle que soit la catégorie de jeu. Le DIE n'est pas pris en compte dans la constitution des packages ou des récompenses.

ARTICLE 8.5 : JOUEUSES MINEURES

(identique à 4.7)

ARTICLE 8.6 : WILD CARD

Un total de 6 invitations (Wild Cards) seront disponibles pour le ELLES, 3 maximum à la disposition de DT et 3 minimum à la disposition de la FFFD.

Pour bénéficier d'une wild card, une joueuse doit s'inscrire et apparaître en liste d'attente.
La demande doit être motivée et se faire dans un délai imparti selon le calendrier d'inscription adressée directement au DT.

Le DT et la FFFD se réservent le droit d'inviter des joueuses de leur choix. Ces joueuses invitées sur wild card devront répondre aux exigences de licence spécifiées dans l'ARTICLE [2.3: CONDITIONS DE PARTICIPATION](#).

ARTICLE 8.7 : FORMAT

Le tournoi se déroule sur deux manches de 18 trous en shot gun.
Les deux manches peuvent se dérouler soit le même jour , soit sur deux jours.

ARTICLE 8.8 : MORT SUBITE

Une mort subite aura lieu pour l'obtention de la première place de chaque catégorie.
La mort subite pour le podium reste à la discrétion des DT.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur 3 trous complets et un 4ème en CTP (au plus près du panier en un coup, un Ace battant un disque à 0cm du mât).

Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 8.9 : PUBLICATION DES RESULTATS

(identique à 4.12)

ARTICLE 8.10 : RECOMPENSES

Un trophée est remis à chaque vainqueur de chaque catégorie comprenant trois joueuses minimums.

Chaque trophée doit mentionner le nom de la compétition et la catégorie (avec la mention Vainqueur ou 1ère).

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans l'article 3.7 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DU TOURNOI.